



## Taser, l'arme qui va mettre le feu aux cités ?

Par [Fabrice](#)

Mondialisation.ca, 23 octobre 2006

RAIDH 23 octobre 2006







Région : [L'Europe](#)

Thème: [Droits humains et État policier](#)

Alors que l'attribution des armes Taser à plus de 5000 représentants des forces de l'ordre est imminente, RAIDH s'inquiète des conséquences de l'escalade de violence que provoquera l'introduction de ces pistolets à électrochocs, à 10 jours de la commémoration de la mort par électrocution de Ziad Benna et Bouna Traore...

Dans les tous prochains jours, le Taser X26, une arme qui adresse une décharge électrique de 50 000 volts et paralyse le système nerveux de la victime pendant plusieurs secondes sera mise à disposition de 3 000 policiers et 2 000 gendarmes.

Voir les effets de ces armes sur :

-  [un cochon](#)
-  [un taureau](#)
-  [une personne en état d'ébriété](#) (un peu long mais édifiant)
-  [une manifestante](#) (immobilisée, au sol)
-  [une femme qui refuse de descendre de sa voiture](#) (1er coup de taser au bout de 30 secondes !)
-  Autres [vidéos et matériel de campagne...](#)

Informés par le RAIDH sur l'équipement prochain des forces de l'ordre en pistolets à électrochocs paralysants et sur leurs dangers, 12 parlementaires ont adressé des questions écrites au Ministre de l'Intérieur depuis le 12 juin dernier.

Aucune réponse du ministère de l'Intérieur depuis lors... Et les résultats du [rapport d'expérimentation](#) du Taser testé depuis janvier 2004 sur 130 personnes en France, demeure toujours secret...

Ainsi :

Nicole Borvo Cohen-Seat, sénatrice (PS) Monique Cerisier-Ben Guiga, sénatrice (PS) Yves Détraigne, sénateur (UDF) Francis Hillmeyer, député (UDF) Jean Gaubert, député (PS) Yvan Lachaud (UDF) Bruno Le Roux (PS) François Liberti (CR) Martine Lignières-Cassou (PS) François Marc Sénateur (PS) Christophe Masse (PS) Bernard Piras, sénateur (PS) Ivan Renar, sénateur (PC)

ont fait part de leurs préoccupations face aux dangers que fait courir à tous l'introduction des pistolets électriques à électrochocs paralysants. Ils soumettent au ministère leur désir de voir publié le rapport d'expérimentation de ces armes par les forces de l'ordre équipées pendant la période de tests. Les Sénatrices Nicole Borvo Cohen-Seat et Monique Cerisier-Ben Guiga demandent également « un moratoire immédiat sur les commandes de Taser effectuées par le ministère dans le cadre de l'appel d'offre en cours ». Parallèlement, Ivan Renar suggère au ministre de l'Intérieur l'interdiction de la vente libre de ces armes.

Un pistolet à électrochocs paralysants laisse moins de traces qu'une matraque, crée des souffrances aiguës et sera susceptible d'être utilisé par les forces de l'ordre pour intimider, humilier ou faire parler des suspects, détenus, prisonniers ou simples citoyens. Dans ces conditions, ce pistolet s'apparente à une arme de torture au sens de la Convention des Nations Unies contre la torture de 1984. La France ayant ratifié cet instrument en 1986, est dans l'obligation de prévenir tout acte de torture qui pourrait être commis sur son sol. En dotant des forces de l'ordre au contact constant de la population de pistolets à électrochocs paralysants, telles les B.A.C, nos autorités se rendent coupables de défaut de vigilance et exposent la population française à des souffrances extrêmes et injustifiées.

RAIDH entend continuer à dénoncer les risques que la diffusion de pistolets à électrochocs paralysants dans notre société fait courir à toute la population. RAIDH appelle tous les citoyens à se joindre à la mobilisation pour que tous soient informés des dangers que représentent ces armes dont sont munis ceux qui ont pour première mission de nous protéger.

167 morts rien qu'aux Etats-Unis et au Canada depuis 1999 Plus de 1500 signataires à la [pétition Taser](#) de RAIDH...

Nous ne laisserons pas les dernières agressions envers la police et « l'anniversaire » des émeutes servir de prétexte facile à une utilisation généralisée du Taser.

P.S. : Pour prendre connaissance des questions et réponses des parlementaires, il suffit de taper « taser » à l'adresse suivante pour l'Assemblée nationale : <http://questions.assemblee-nationale.fr/questions.asp>

et aller directement à cette adresse pour le <http://www.senat.fr/basile/rechercheQuestion.do;jsessionid=7523FB450D0174E9BA448080CE5C2EFE?unk=taser&radio=dp&dp=3+ans&de=18%2F10%2F2003&au=18%2F10%2F2006&ok.x=0&ok.y=0&rch=qs> » target=\_blank Sénat :

ou plus simplement taper « taser » à l'adresse : <http://www.senat.fr/basile/rechercheQuestion.do> ?

[RAIDH - Réseau d'Alerte et d'Intervention pour les Droits de l'Homme](#), 18 octobre.

La source originale de cet article est RAIDH  
Copyright © [Fabrice](#), RAIDH, 2006

Articles Par : [Fabrice](#)

**Avis de non-responsabilité** : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)

[Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)